

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUILLET 2024**

Le PV du CM du mardi 18 juin a été validé.

. Projet rachat bâtiment boulangerie :

Après avoir examiné la proposition des propriétaires pour un montant de 320 000 €, le conseil municipal approuve le prix de vente et autorise M. le Maire à faire les démarches de demande de subventions auprès des différents partenaires.

. SCOT (schéma de cohérence territoriale) : M le Maire informe le conseil de la nouvelle réglementation qui s'impose aux documents d'urbanisme.

. Travaux supplémentaires voirie 2024 :

Une convention sera signée avec la CCPU pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 32 912 €.

. Remplacement agent pour la cantine : l'agent actuel ne renouvelle pas son CCD, elle sera remplacée à la rentrée de septembre.

. Demande de subventions : Différentes demandes de subventions ont été examinées, il a été accordé

. pour l'ADMR, pour le service de portage de repas : 200 €

. pour l'USEP de ST GERMAIN LAVAL : 200 €

. Echange de terrain au Thay : le conseil confirme le projet d'échange de terrain.

. Divers travaux de maçonnerie :

Deux devis ont été demandés à l'entreprise RATHIER, et ont été validés, pour la réfection des appuis de fenêtre à la salle ABGB pour un montant de 2 748 € hors taxe

Et la réfection de l'enduit du mur soutenant la cour de l'école publique rue du bas château pour un montant de 4 606 euros hors taxe

. Pharmacie : le cahier des charges a été publié, un rendez-vous sera programmé dans la semaine à venir avec l'ARS, le futur porteur de projet et la municipalité.

. Tarif du livre « Si Crèmeaux m'était conté » : actuellement le tarif est de 27 €, le conseil décide de le fixer à 15 €

. Abonnement Le Progrès : le conseil décide de renouveler l'abonnement pour un montant de 199 €.

. Achat de réfrigérateurs : deux devis sont validés, pour buvette basket HALLE DES SPORTS : 1 465 euros HT et pour la salle Grosbost : 548,33 euros HT

. Pour info 1 course cycliste, randonnée cyclo sportive, passera en limite de notre commune le dimanche 8 septembre 2024.

. Plan de solarisation : dans le cadre du PCEAT (Plan Climat Air Energie Territorial), le conseil émet un avis favorable à l'étude de faisabilité.

. France Ruralité revitalisation Exonérations de taxe foncière et de CFE : suite au plan gouvernemental instauré en faveur de la ruralité, notre commune étant classée en zone France Ruralité (FRR qui remplace ancienne zone ZRR), elle va bénéficier d'une majoration des aides de l'Etat (dotation globale de fonctionnement DGF fraction bourg centre majorée de 30 %, et fraction péréquation de la DSR dotation de solidarité rurale, majorée de 20 %).

Ainsi des recettes de l'Etat complémentaires sont attendues. Dans le cadre de ce dispositif FRR, il est possible pour les communes de mettre en place des exonérations. Le conseil adopte l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que l'exonération de cotisation CFE. Cela concernera certaines entreprises (par exemple profession libérale, médecin... reprise de commerces...). Cela s'appliquera aux entreprises créées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.